

Plan de protection – 32^{ème} GP VTT de la St-Sylvestre

31 décembre 2021

Villars-sur-Ollon

Le GP VTT de la St-Sylvestre est un événement se déroulant entièrement à l'extérieur, à l'exception de la montée en télécabine permettant d'atteindre le départ.

1. Pour les participants :

Le certificat COVID n'est pas nécessaire pour participer à la course.

Le port du masque est obligatoire lorsque la distanciation physique de 1,5m ne peut pas être maintenue entre les participants, ainsi que dans la télécabine permettant d'accéder au départ de la course.

Les zones d'attente sont suffisamment grandes et organisées de manière à permettre une distanciation physique de 1,5m.

Du désinfectant est disponible à la table d'inscription, au départ et à l'arrivée de la course.

La course se déroulant sur le domaine de TVGD, les règles de TVGD liées à la COVID19 s'appliquent lorsque ces dernières sont plus restrictives.

En cas de symptômes liés à la COVID19, faire le CoronaCheck et suivre les instructions de ce dernier. En cas de besoin de se faire tester, et en cas de résultat positif, avertir l'organisateur de l'événement.

2. Pour les bénévoles et collaborateurs :

Le certificat COVID n'est pas nécessaire pour les bénévoles et les collaborateurs.

Le port du masque est obligatoire uniquement lorsque la distanciation physique de 1,5m n'est pas possible entre les bénévoles, les collaborateurs et les participants.

Un masque sera distribué aux bénévoles et collaborateurs qui seront en contact avec les participants.

La course se déroulant sur le domaine de TVGD, les règles de TVGD liées à la COVID19 s'appliquent lorsque ces dernières sont plus restrictives.

En cas de symptômes liés à la COVID-19, faire le CoronaCheck et suivre les instructions de ce dernier. En cas de besoin de se faire tester, et en cas de résultat positif, avertir l'organisateur de l'événement.